

Fin de mission de la CPI

Satisfaction des analystes du bureau du procureur

J.K.M

Libreville/Gabon

Par la voix du chef de la section de la coopération internationale, Amady Ba, par ailleurs chef de la délégation, ils se sont réjouis d'avoir accompli "leur mission en toute impartialité, indépendance et sans obstacle".

LA mission de la Cour pénale internationale (CPI), diligentée à la demande du gouvernement gabonais, s'est achevée hier. Au terme d'une réunion de synthèse tenue au ministère de la Communication entre le patron des lieux, Alain-Claude Bilie-By-Nze, le ministre de la Défense nationale, Étienne Massard Kabinda, le Garde des Sceaux, Alexis Boutamba, le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, et les analystes de la CPI. Ces derniers, par la voix du chef de la section de coopération internationale de la CPI, Amady Ba, par ailleurs chef de leur délégation à Libreville, ont exprimé leur satisfaction face à la qualité de la collaboration des autorités gabonaises. Lesquelles, selon



Le chef de la section de la coopération internationale de la CPI, Amady Ba (micros), face aux journalistes.

lui, conformément aux règles en la matière, leur ont permis "en toute impartialité, indépendance et sans obstacle" de remplir sereinement leur devoir. Lequel a consisté, a-t-il tenu à préciser, à recouper toutes les informations en leur possession, afin de savoir véritablement si les violences et exactions commises au lendemain de l'élection présidentielle d'août 2016 relèvent de la compétence

de la CPI. Pour ce faire, les quatre analystes du bureau du procureur de la CPI ont rencontré, mardi dernier, un certain nombre de membres du gouvernement, ceux de la Coalition pour la nouvelle République (CPNR), et de la société civile. Avant de s'entretenir, hier, entre autres, avec les représentants de certaines chancelleries occidentales, l'avocat général

près la Cour d'appel de Libreville et le procureur de la République. Sans préjuger de l'issue de tous ces entretiens, Amady Ba a indiqué que la prochaine étape de leur travail consistera à l'analyse minutieuse et objective de toutes les informations qu'ils ont recueillies, afin de savoir si elles sont constitutives des crimes poursuivis par la CPI. Ce travail, a-t-il laissé entendre, "prendra un cer-



Le Ministre d'Etat, ministre de la Communication, Alain-Claude Bilie-By-Nze, lors de sa déclaration.

tain temps", sans autre précision. Pour autant, a-t-il avancé, au-delà de la justice rendue par la CPI, qui pourrait être une partie de la solution à la crise affectant notre pays, "il faudrait que les Gabonais se parlent. Car, le Gabon est un pays bipolarisé. La CPI n'est pas une fin en soi". Avant d'ajouter que la procureure de la CPI, Fatou Bensouda, attache une importance particu-

lière à l'entente et la réconciliation entre les fils et filles d'une même nation, en privilégiant les voies pacifiques comme mode de résolution de tout conflit. En réponse à son interlocuteur, le ministre d'Etat, ministre de la Communication, Alain-Claude Bilie-By-Nze, dans une déclaration (Lire par ailleurs), s'est réjoui de l'arrivée de cette délégation de la CPI dans notre pays.

Allocution du ministre d'Etat, Porte-parole du gouvernement

LE 24 mai 2017, le gouvernement de la République gabonaise a été saisi d'une correspondance du bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). Cette correspondance rappelait que, le 29 septembre 2016, le Procureur de la Cour pénale internationale avait annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire sur la situation en République gabonaise, suite au renvoi par le gouvernement gabonais, le 21 septembre 2016, de la situation relative à des crimes présumés qui pourraient relever de la compétence de la Cour, commis sur son territoire depuis le 1er mai 2016. C'est donc bien suite à la saisine du gouvernement de la République gabonaise, que des experts de la CPI se trouvent dans nos murs depuis 48 heures environ.

Leur présence vise à vérifier, si les faits allégués dans notre saisine, constituent des crimes pouvant relever de la compétence de la CPI qui traite exclusivement, faut-il le rappeler, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide. Hier, mercredi 21 juin 2017, les ministres de la Défense nationale, de la Justice, de l'Intérieur et moi-même les avons reçus, afin de leur présenter les éléments déjà contenus dans notre saisine, et que nous avons appuyés par des explications plus détaillées portant sur le processus électoral au Gabon, les périodes de précampagne marquées par des discours d'une extrême violence, portant des appels au meurtre et au génocide. Un descriptif détaillé et chiffré a également été présenté pour rendre compte des violences post-

électorales.

Le caractère planifié, structuré et organisé a été mis en évidence par nos soins. Tout comme nous avons mis en évidence le caractère stratégique particulier des cibles attaquées : Télévision et Radio nationales ; sièges des institutions parlementaires ; institutions municipales ; prisons ; aéroports ; infrastructures routières ; magasins de chaîne de distribution alimentaire. Le nombre de victimes a également été présenté. Ce qui a mis en évidence un nombre de blessés plus élevés parmi les forces de défense et de sécurité que parmi les civils. Le nombre de décès a également été communiqué. Dans un rapport circonstancié, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux a pour sa part, présenté l'état des procédures engagées

ainsi que les suites judiciaires qui en ont découlées.

Au total, au moment où nous venons de boucler la réunion de synthèse de la mission, le gouvernement de la République constate pour s'en féliciter, que le séjour des experts s'est déroulé dans un environnement serein. Toutes les dispositions ont été prises par les autorités pour accompagner, sans immixtion, ni entrave, le travail des membres de la CPI à Libreville. A ce titre, ils ont librement rencontré les membres de l'opposition et les représentants d'une certaine société civile. Ils ont de même, conformément à leur souhait, pu rencontrer certaines chancelleries occidentales à Libreville. Cette ouverture et cette transparence sont la preuve, si besoin en était encore, que nous n'avons

rien à cacher.

Nous réfutons toutefois les allégations mensongères et les grossiers montages, qui font état de présumés charniers et de centaines de morts au Gabon. Ces mensonges et manipulations ne sauraient tromper la vigilance des experts, ni celle d'une opinion renseignée et informée. Aussi le gouvernement voudrait-il se féliciter que la saisine de la CPI, le 21 septembre 2016, ait eu pour effet le déclenchement de cette mission d'experts.

Je vous remercie.

Fait à Libreville, le 22 juin 2017
Pour le Gouvernement
Le Ministre d'Etat, Porte-Parole du Gouvernement

Alain-Claude BILIE-BY-NZE

Les rappels de la CPI !

Dans sa correspondance annonçant au gouvernement gabonais l'arrivée de sa mission à Libreville, le bureau du procureur de la CPI, par le biais du directeur de la Division Compétence, Complémentarité et Coopération, Phakiso Mochochoko, précisait que l'examen préliminaire sur la situation dans notre pays, suite au "renvoi par le gouvernement gabonais de la situation relative à des crimes présumés qui pourraient relever de la compétence de CPI, commis sur son territoire, depuis le 1er mai 2016, interpellait l'article 53 du Statut de Rome". On peut ainsi lire dans ladite correspondance : "(...) Conformément à l'article 53

du Statut de Rome, un tel examen, sans préjuger de l'ouverture éventuelle d'une enquête, vise à déterminer si les critères arrêtés à cette fin sont remplis. Dans ce cadre, le bureau du procureur s'emploie à déterminer : 1) s'il existe une base raisonnable pour croire que des crimes relevant de la compétence de la Cour (crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide) ont été ou sont en voie d'être commis sur le territoire de la République gabonaise ; 2) si ces crimes éventuels font l'objet d'enquêtes ou de poursuites par les autorités compétentes et dans l'affirmative, si ces procédures peuvent être qualifiées de véritables ; 3) si ces crimes

éventuels sont d'une gravité suffisante pour justifier de l'ouverture d'une enquête par la Cour pénale internationale ; 4) s'il y a des raisons sérieuses de considérer que l'ouverture d'une enquête par la CPI ne servirait pas les intérêts de la justice. Il y a lieu de rappeler que le bureau du procureur ne dispose pas de pouvoirs d'enquête au stade de l'examen préliminaire. Il s'agit d'un processus consistant à examiner les informations disponibles afin de déterminer, en toute connaissance de cause, s'il existe ou non une base raisonnable pour ouvrir une enquête au regard des critères posés par le Statut de Rome. Dans ce contexte, je me permets de vous

informer de notre souhait d'accomplir une visite à Libreville du 20 au 22 juin 2017, dans le cadre de l'examen préliminaire en cours. L'objet de cette visite serait d'une part, de vérifier le sérieux des informations disponibles faisant état de la commission de crimes relevant de la compétence de la Cour en République gabonaise ; d'autre part, d'obtenir des précisions concernant les mesures éventuellement prises par les autorités gabonaises pour faire la lumière sur ces allégations (...)." La visite des experts de la CPI dans notre pays visait donc des objectifs précis.